

François Menant

Les transformations de l'écrit documentaire entre XIIe et XIIIe siècles

dans *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, sous la direction de Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber, Paris, Editions rue d'Ulm, 2006, p. 33-50.

L'objet de cette contribution est de faire le point sur ce que nous savons du développement de l'écrit documentaire¹ au cours du Moyen Âge, tout particulièrement à une époque charnière, entre XIIe et XIIIe siècles, dont l'importance me paraît avoir été mise en valeur par plusieurs des études qui se sont intéressées à ce thème depuis une vingtaine d'années. Préparé pour une rencontre interdisciplinaire, et à la manière d'une introduction à des études de cas, ce texte a nécessairement un caractère assez général : les médiévistes n'y apprendront sans doute pas grand-chose, et je me borne à espérer qu'il aura quelque utilité dans le dialogue entre spécialistes de domaines différents qu'ont voulu promouvoir les organisateurs de la rencontre².

¹ J'ai choisi de désigner l'objet de mon propos comme l'« écrit documentaire » (ou « écriture documentaire»), expression qui m'a paru plus explicite qu'« écriture pratique » ; on trouvera cette dernière formulation dans d'autres contributions à ce volume. J'entends néanmoins « écrit documentaire » exactement dans le sens défini pour la *pragmatische Schriftlichkeit* par H. Keller dans l'introduction à H. Keller, K. Grubmüller et N. Staubach (éd.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*, Munich, W. Fink Verlag, 1992 (Münstersche Mittelalter-Schriften, Bd. 65), p. 1 : «sous le terme de *pragmatisch* nous entendons toutes les formes d'utilisation de l'écriture et de textes qui servent immédiatement à des affaires pratiques (*zweckhaftem Handeln dienen*) ou qui veulent orienter l'activité humaine par la mise à disposition de connaissances ». « Écriture ordinaire » est parfois aussi utilisé en français pour ce genre de documentation : D. Fabre (éd.), *Écritures ordinaires*, Paris, 1993.

² Étant donnée l'ampleur des champs de recherche que je suis amené à balayer dans cette contribution, j'ai dû renoncer à une bonne partie des références bibliographiques qui auraient pu être citées. J'essaie cependant de fournir un ou deux points de départ pour une recherche d'information complémentaire sur chacun des thèmes abordés. De bonnes vues d'ensemble sont fournies par R. C. Van Caenegem, *Introduction aux sources de l'histoire médiévale* (coll. Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis), Turnhout, Brepols, 1997, ou, plus rapidement mais plus brillamment, par O. Guyotjeannin, *Les sources de l'histoire médiévale*, Paris, Le Livre de Poche Références, 1998. Autre introduction, dans un genre différent, dans l'article de J. Morsel, « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge... Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », dans ce même volume, avec une riche bibliographie. Remarquables réflexions sur le

Il faut commencer par rappeler la donnée majeure qui domine toutes les perspectives évoquées dans les contributions des médiévistes à ce colloque : entre le début et la fin du Moyen Âge on passe d'un monde qui fonctionne globalement sans écrit documentaire, sauf dans des secteurs extrêmement limités, à un autre monde, où l'écrit domine tous les champs de la vie –même si des pans entiers de la société peuvent encore vivre sans y avoir recours directement³. Globalement, il faut bien situer pour nos collègues non médiévistes cette différence entre les spécialistes du haut Moyen Âge, qui travaillent sur quelques dizaines de documents pour une région ou un thème donnés, et ceux du bas Moyen Âge, qui en ont des dizaines de milliers à leur disposition.

Ce point de départ de mon exposé constitue le B-A BA pour les médiévistes, mais suscite néanmoins des débats et des perplexités depuis quelques années : l'extrême rareté de l'écrit documentaire dans la société du haut Moyen Âge est en fait un peu discutée, et je vais y revenir tout à l'heure. Pour le moment, j'ai besoin d'une base pragmatique pour ma contribution, et il me semble que, sans entrer dans la controverse, on peut présenter les choses de façon équilibrée en disant que l'usage de l'écrit documentaire reste limité avant le XIIe siècle à des milieux bien particuliers et principalement ecclésiastiques, et à un groupe de dirigeants laïcs extrêmement restreint dans le temps et dans l'espace (pour l'essentiel la cour royale de l'époque carolingienne, entre le milieu du VIIIe et le courant du Xe siècle). La maîtrise de l'écrit documentaire qu'acquièrent ces quelques dizaines ou centaines de personnes constitue un aspect de la « renaissance carolingienne », où se croisent la préoccupation culturelle et la préoccupation administrative⁴. Quelques grands monastères offrent des préfigurations monumentales des grands

genre de documentation dont il sera question ici dans P. Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1991. Une présentation détaillée de chaque type de source est offerte par les fascicules de la *Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, L. Gênicot (dir.), Turnhout, Brepols, depuis 1972. Plusieurs des genres documentaires dont il sera question sont commodément présentés et illustrés par R. Fossier, *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge occidental*, Turnhout, Brepols, 1999.

³ J'exprime à nouveau cette idée avec les mots de H. Keller, *Pragmatische Schriftlichkeit...*, p. 2 : on passe d'une société de « partiellen Schriftlichkeit » à une société de « tendenziell allgemeinen Schriftlichkeit ».

⁴ Voir par ex., au sein d'une vaste bibliographie : R. Mc Kitterick, *The Carolingians and the Written Word*, Cambridge, 1989 ; Ead. (éd.) *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe*, Cambridge, 1990.

écrits de gestion du XIII^e siècle avec leurs polyptyques, ou inventaires de domaines, et leurs *Libri traditionum*, où sont recopiées les donations : l'innovation documentaire n'est pas étrangère en effet à la constitution, dans le Nord-Ouest de l'Europe surtout, d'exploitations foncières fonctionnant selon des méthodes nouvelles et plus rentables, dans lesquelles l'écrit joue un rôle important⁵. En dehors même de ce foyer bien particulier et somme toute assez restreint d'écrit documentaire, il y a sur ses marges géographiques ou chronologiques des régions où l'on écrit beaucoup et ce bien avant le XII^e siècle, comme la Catalogne ou l'Italie, où les notaires sont déjà présents pour produire la mémoire écrite d'une partie certainement non négligeable des transactions, même dans des milieux relativement modestes.

Des recherches récentes, tels que les recueils de travaux publiés par l'École des Chartes sur les cartulaires et sur « les pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle »⁶, montrent aussi que l'effort documentaire n'a pas subi une éclipse complète entre les grandes réalisations carolingiennes et celles de la fin du XII^e siècle. Les genres documentaires qui sont alors mis au point par les administrateurs monastiques témoignent d'une réflexion sur la pratique de l'écrit comme outil de la gestion domaniale : les principaux de ces outils sont le cartulaire, recueil de copies des chartes d'un monastère, et le censier, inventaire de domaines et de ressources qui peut tourner au début du XII^e siècle, selon l'expression peut-être hardie employée récemment, à la « proto-comptabilité ». Le témoignage majeur des préoccupations et des capacités de ce temps reste le *Domesday Book* (1086), recensement des ressources de l'Angleterre d'après la conquête normande,

⁵ Sur ce point encore la bibliographie est immense, et les publications de grands inventaires carolingiens ont été nombreuses ces dernières années. Voir par ex. A. Verhulst (éd.), *Le grand domaine aux époques mérovingienne et carolingienne*, Gand, 1985 (Centre belge d'histoire rurale. Publications, 81) ; Id., *Rural and Urban Aspects of Early Medieval Northwest Europe*, Aldershot, Variorum, 1992, articles I-VI ; J.-P. Devroey, *Études sur le grand domaine carolingien*, Aldershot, Variorum, 1993 ; R. Fossier, *Polyptyques et censiers*, Turnhout, Brepols, 1978 (Typologie des sources..., 28).

⁶ O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse (éd.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École des Chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris-Genève, Droz, 1993 (Mémoires et documents de l'École des Chartes, 39) ; Eid. (éd.), *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 155 (1997), p. 7-339.

unique sans doute par son ampleur, mais fondé sur des inventaires locaux qui témoignent d'un intérêt diffus pour la confection de ce genre de documents⁷.

La diffusion de l'écrit documentaire autour de 1200 a donc des précédents importants, mais qui restent relativement limités. D'autre part, le tournant majeur qui se place dans la documentation entre la fin du XIe et le début du XIIe siècle, et surtout dans les décennies qui entourent 1200, n'est pas seulement quantitatif : il consiste aussi –non sans analogies avec la première floraison d'écrits de gestion, aux temps carolingiens- en l'élaboration de types documentaires nouveaux, orientés vers des buts pratiques. Hagen Keller a depuis une quinzaine d'années analysé cet essor documentaire en développant l'idée qu'il correspond à de nouvelles formes de « pratique de la rationalité »⁸, « en particulier l'« esprit de bilan » : c'est le « tournant pratique » (« *pragmatische Wende* ») du XIIe siècle, qui s'annonce au XIe et s'épanouit au XIIIe siècle. C'est un moment décisif dans l'histoire de l'écrit en Occident⁹. Ma communication s'inspire de trois œuvres fondamentales, qui ont à des titres divers révélé cette grande transformation et profondément modifié notre conception de l'écrit documentaire. La première est le livre de Michael Clanchy, *From Memory to Written Record*¹⁰, qui montre le changement à l'œuvre en Angleterre dans la période 1066-1307 ; la thématique de Clanchy a été reprise par un certain nombre d'autres travaux : je cite seulement ceux du groupe d'Utrecht qui se consacre à ce thème et qui a publié un volume collectif dirigé par M. Mostert, et le recueil d'articles que R. Britnell a tiré d'une session du 17^e Congrès des sciences historiques de 1990¹¹. Ma deuxième source

⁷ V. Hunter Galbraith, *Domesday Book : its Place in Administrative History*, Oxford, Clarendon Press, 1974.

⁸ Il n'est évidemment pas question de proposer ici une orientation dans la vaste littérature sur la question de la rationalité, qui relève d'ailleurs plutôt d'autres disciplines présentes dans ce volume, ou du texte de G. Todeschini, «La comptabilité à partie double et la genèse du capitalisme : ce qu'en dit Max Weber», ci-dessous. Bornons-nous à souligner que cette question est à l'arrière-plan du développement de l'écrit documentaire, et à rappeler qu'elle ne s'identifie pas nécessairement à la recherche de la maximisation économique.

⁹ Voir *Pragmatische Schriftlichkeit...* et les travaux cités ci-dessous, particulièrement n. 12.

¹⁰ M. T. Clanchy, *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, 2^e éd. augmentée, Oxford, Blackwell, 1993 (1^{ère} éd. 1979).

¹¹ R. Britnell (éd.), *Pragmatic Literacy East and West, 1200-1330*, Wodbridge-New-York, The Boydell Press, 1997 ; M. Mostert (éd.), *New Approaches to Medieval Communication*, with an introduction by Michael Clanchy, Turnhout, Brepols, 1999 (Utrecht Studies in Medieval Literacy).

d'inspiration est l'ensemble de recherches dirigées par Hagen Keller à l'université de Münster, qui a abouti au cours des années 90 à toute une série de colloques et de thèses sur les transformations documentaires dans l'Italie des communes autour de 1200¹². Ma troisième référence est le livre de John Baldwin sur le gouvernement de Philippe Auguste¹³, qui a saisi les modalités de ce changement à la cour de France.

On ne peut passer sous silence que Michael Clanchy s'est livré en décembre 2000, lors d'une conférence tenue à Paris, à une remise en cause radicale des conclusions de son livre ; on pressentait déjà cette autocritique dans son introduction de 1999 au volume *New Approaches to Medieval Communication*. Il me paraît indispensable de mentionner les fils conducteurs de cette remise en cause par Clanchy de son propre travail : « la période essentielle à l'origine du développement de la culture de l'écrit en Europe n'est pas les XIIe et XIIIe siècles, comme je l'avance dans *From Memory...*, mais les IXe et Xe siècles, voire la période antérieure » ; ensuite, « le moteur premier de la culture écrite n'est pas utilitaire, il est religieux », en fait « la distinction entre documents de gestion pratiques d'une part, et littéraires ou religieux, d'autre part, est souvent difficile à défendre parce que la fonction de nombreux documents "pratiques", comme les chartes ou les comptes, était d'abord symbolique : les chartes ne disent pas la vérité, et les comptes donnent rarement des sommes justes »¹⁴.

Cette évolution radicale de Clanchy doit être située dans un courant historiographique plus vaste, surtout anglo-saxon me semble-t-il, quoique certains médiévistes allemands semblent également en train d'évoluer dans cette

Voir aussi dans la même veine K. Heidecker (éd.), *Charters and the Use of the Written Word in Medieval Society*, Turnhout, Brepols, 2000 (Utrecht Studies in Medieval Literacy).

¹² H. Keller et T. Behrmann (éd.), *Kommunales Schriftgut in Oberitalien. Formen; Funktionen, Überlieferung*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1995 ; H. Keller, K. Grubmüller et N. Staubach (éd.), *Pragmatische Schriftlichkeit ...* ; H. Keller, Ch. Meier et Th. Scharff (éd.), *Schriftlichkeit und Lebenspraxis. Erfassen, Bewahren, Verändern*, Munich, W. Fink Verlag, 1999 (Münstersche Mittelalter-Schriften, Bd. 76). Synthèse : H. Keller, « La 'rivoluzione documentaria' nei comuni italiani », à paraître in G. G. Fissore (éd.), *Scritture e memorie del potere (Storia del medioevo italiano, VII, Turin, Laterza)*.

¹³ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1991 (éd. angl., Berkeley et Los Angeles, 1986).

¹⁴ Extraits du résumé de la conférence à l'École des Chartes du 13 décembre 2000, publiés avec l'aimable autorisation de l'auteur. Je remercie également Michael Clanchy d'avoir bien voulu lire mon article et me fournir des suggestions que j'ai mises à profit.

direction¹⁵ : la substitution du thème de la communication à celui de l'écriture pratique me paraît un symptôme de cette tendance. Elle relativise l'écrit que nous a laissé le Moyen Âge –et dont nous aurions tendance à surévaluer l'importance, selon les tenants de ce point de vue, parce que c'est la seule source qui s'offre à nous de façon à peu près cohérente- en réévaluant au contraire la communication orale¹⁶, les gestes¹⁷, les émotions¹⁸, et aussi les écrits qui n'ont pas été conservés et qui peuvent relever de formes de *Schriftlichkeit* complètement différentes de celles que nous connaissons¹⁹.

Les découvertes archéologiques de documents écrits, très rares en Occident²⁰, jouent un rôle de choix dans cette relativisation des documents transmis par la voie qu'on pourrait appeler traditionnelle, celle des archives²¹, puisque le tri et la destruction sélective des documents considérés comme « sans importance »²² n'ont pas joué pour les textes conservés par la nature en raison de la matière de leur support. On a retrouvé quelques dépôts de planchettes, d'écorces,

¹⁵ Voir les bilans et les réflexions rassemblés dans J.-C. Schmitt et O. G. Oexle (éd.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne. Actes des colloques de Sèvres (1997) et de Göttingen (1998)...*, Paris, 2002, particulièrement les textes d'A. Esch (ci-dessous), L. Kuchenbuch, H. Keller, M. Parisse, J.-C. Schmitt.

¹⁶ M. Mostert (éd.), *New Approaches to Medieval Communication...* ; et de nombreux travaux et colloques en cours ou sous presse.

¹⁷ J.-C. Schmitt *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1990.

¹⁸ B. Rosenwein (éd.), *Anger's past. The social uses of an emotion in the Middle Ages*, Ithaca-New York-Londres, 1998.

¹⁹ A. Esch, « Chance et hasard de transmission. Le problème de la représentation et de la déformation de la transmission historique », in J.-C. Schmitt et O. G. Oexle (éd.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge...*, p. 15-30.

²⁰ L'Orient est beaucoup plus riche sur ce point, grâce aux conditions climatiques favorables à la conservation. Citons surtout les célèbres documents juifs de la Geniza du Caire, conservés ou plutôt jetés dans une sorte de silo, non à des fins de mémoire mais pour éviter la destruction du nom de Dieu qui y était inscrit ; les informations qu'ils contiennent, contrastant avec la rareté des écritures documentaires chrétiennes et musulmanes contemporaines, ont bouleversé notre connaissance de secteurs entiers du monde méditerranéen des Xe et XIe siècles : S. D. Goitein, *A Mediterranean society : the Jewish communities of the Arab world as portrayed in the documents of the Cairo Geniza*, Berkeley, 6 vol., 1967-1988 ; Id., *A Mediterranean society. An abridgment in one volume*, Berkeley, 1999 ; Id., *Letters of medieval Jewish traders from the Cairo Geniza*, Princeton, 1973.

²¹ Je n'ai ni la place ni la compétence pour évoquer ici les archives du monde antique, romain en particulier, et leur très fragmentaire survie ; une comparaison serait pourtant de grand intérêt. Pour une première approche, sur des thèmes souvent peu éloignés de ceux que je développe ici, on peut voir *La mémoire perdue. A la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris, 1994.

d'ardoises... portant des inscriptions²³ : Vindolanda sur le mur d'Hadrien (vers 100 ap. J.-C., en latin)²⁴, Bergen (runes, en norvégien ou latin, XIIe-XIVe siècles)²⁵, Novgorod (XIe-XVe siècles, en dialecte local)²⁶; et encore, aux environs de Salamanque, une centaine d'ardoises couvertes d'une écriture cursive d'époque wisigothique (fin VIe-début VIIe siècles) qui font mémoire de toutes sortes d'affaires des paysans de la région, et en Afrique du Nord 45 tablettes de bois d'époque vandale (entre 439 et 533), qui sont sans doute les notes prises pour la gestion d'une propriété familiale, en majeure partie destinées à être effacées après usage²⁷. Ces textes, souvent très courts, suggèrent un usage de l'écrit beaucoup plus étendu que nous ne l'imaginons, dans des milieux qui, selon les idées de la grande majorité des historiens, auraient dû être à peu près illettrés²⁸. Ils concernent généralement les aspects les plus quotidiens et triviaux de la vie, qui sont au contraire à peu près absents de la documentation classique, sur parchemin, au moins jusque tard dans le XIIe siècle : on chercherait en vain l'équivalent dans les cartulaires et même dans les registres de notaires de messages tels que «envoyez-moi des chaussettes» (Vindolanda)²⁹, «embrasse-moi, ma chérie» (inscription

²² Sur ces questions de tri documentaire et de disparition des sources du haut Moyen Âge, voir, outre l'article de A. Esch cité ci-dessus, P. Geary, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier, 1996 (éd. angl. 1990).

²³ Tours d'horizon : M. Garrison, « 'Send More Socks'. On Mentality and the Preservation Context of Medieval Letters », in *New Approaches to Medieval Communication...*, p. 69-100 ; E. Lalou, « Inventaire des tablettes médiévales et modernes et présentation générale », in Ead. (éd.), *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne : actes du colloque international du Centre National de la Recherche Scientifique (Paris, 10-11 octobre 1990)*, Turnhout, Brepols, 1992, p. 233-288.

²⁴ M. Garrison, « 'Send more socks'... ».

²⁵ Voir par ex. quelques reproductions dans *Les Vikings. Les scandinaves et l'Europe*, Paris, 1992, n° 258, 278, 339, 501-507, 531.

²⁶ V. Vodoff, « Les documents sur écorce de bouleau de Novgorod », in *Les tablettes à écrire...*, p. 297-305.

²⁷ I. Velázquez Soriano (éd.), *Las pizarras visigodas. Edición crítica y estudio*, Murcia, 1989 (Antigüedad y Cristianismo, 6) ; C. Courtois, L. Leschi, C. Perrat et C. Saumagne (éd.), *Les tablettes Albertini. Actes privés de l'époque vandale (fin du Ve siècle)*, 2 vol., Paris, 1952.

²⁸ Notons par ailleurs qu'on n'a pas conservé d'autres archives, plus classiques, qui seraient contemporaines de ces textes, pour les différentes régions concernées. Plus généralement, les fragments d'écrit documentaire conservés avant la fin du VIIIe siècle sont rarissimes : voir par ex. P. Gasnault, « Les documents comptables du VIIe siècle provenant de Saint-Martin de Tours », *Francia*, 2 (1974), p. 1-18.

²⁹ M. Garrison, « 'Send more socks'... ».

runique sur os, vers 1250)³⁰ ou « rendez-vous samedi près de la palissade ; si tu ne peux pas, donne au moins de tes nouvelles » (écorce de bouleau de Novgorod, deuxième moitié du XI^e siècle)³¹. L'article de L. Kuchenbuch sur les bâtons de taille dans ce volume invite à une réflexion somme toute analogue à propos de la comptabilité, en révélant un mode de mémorisation -non écrit, cette fois- dont les témoins ont dans leur immense majorité disparu. Mais son article montre aussi la complexité des rapports entre mémoires écrite et non écrite, qui sont dans ce cas complémentaires. Il faut aussi rappeler qu'une partie des écritures, en particulier administratives et comptables, était réalisée sur des tablettes de cire dont on n'a conservé qu'une infime partie³².

Il me semblait indispensable d'exposer ces appréciations récentes sur la chronologie de la diffusion de l'écrit pratique en Occident et sur le rapport quantitatif entre documentation produite et conservée. Je reviens maintenant à l'idée autour de laquelle s'organise ma contribution, c'est-à-dire que la période autour de 1200 est décisive, et qu'il y a vraiment alors élaboration d'une culture pratique de l'écrit ; ces innovations me semblent concerner surtout deux champs majeurs.

Le premier est l'État, dont la gestation³³ suscite l'élaboration, et bientôt la production en série, de documents adaptés aux fonctions administratives qui étaient jusque-là à peu près inexistantes. Ce début de l'écriture administrative a été beaucoup et bien étudié ces dernières années, et je me bornerai à résumer très succinctement en quoi consiste cette production. Vers 1100, les rois et les grands seigneurs occidentaux gouvernent à peu près sans recourir à la mémoire écrite : ils n'ont pas d'archives, ne conservent pas le souvenir des documents qu'ils font rédiger. Ces derniers sont d'ailleurs très peu nombreux et ne relèvent de toute façon pas du genre documentaire qui nous intéresse : ce sont des diplômes, des

³⁰ *Les Vikings...*, n° 499.

³¹ V. Vodoff, « Les documents sur écorce de bouleau... ».

³² E. Lalou, « Les tablettes de cire médiévales », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 89 (1990), p. 123-140 ; *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne...*, particulièrement l'« Inventaire des tablettes de cire médiévales » en appendice à E. Lalou, « Inventaire des tablettes médiévales et modernes... » (la majorité des tablettes recensés concernent l'Allemagne de la fin du Moyen Âge) ; E. Lalou (éd.), *Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers de Philippe III Le Hardi et de Philippe IV Le Bel (1282-1309)*, Paris, 1994.

actes solennels. Les « bureaux » se résument à quelques ecclésiastiques, seuls à savoir écrire³⁴.

Le changement qui se produit au cours du XIIe siècle, et surtout autour de 1200, consiste d'abord à constituer une mémoire écrite en conservant les documents originaux, et en confectionnant des registres de copies ou d'extraits des lettres et des privilèges expédiés ; les registres des papes forment ainsi une série continue depuis 1198. Cette mémoire écrite est destinée à un usage immédiat, dans l'administration au jour le jour : la rédaction de listes et d'aide-mémoire de toutes sortes témoigne de cette préoccupation concrète. Ainsi Philippe Auguste fait dresser des listes détaillées des contingents de son armée avant la bataille de Bouvines (1214), et des prisonniers ensuite ; mais il dispose aussi de listes de ses forteresses, des dépôts d'armes qui s'y trouvent, des évêchés sur lesquels il exerce un contrôle direct, et de bien d'autres données encore. Le registre lui-même, en tant que support matériel de l'écrit, constitue une innovation très importante dans la vulgarisation de l'écriture pratique par la facilité qu'il apporte à la consultation. Les administrations anglaise³⁵ et savoyarde³⁶ conservent toutefois durablement les rouleaux de parchemins cousus les uns aux autres, longtemps utilisés aussi pour la comptabilité de la monarchie française et pour celles de bien des seigneuries. La substitution du papier au parchemin au cours du XIIIe siècle³⁷ pour beaucoup de documents, et en particulier de registres, facilite encore la multiplication des écrits dans l'administration. Nous retrouverons ces deux éléments, le registre et le papier, dans la production notariale.

La fiscalité, dont le développement est inséparable de celui de l'État, connaît dès le XIIe siècle des débuts encore tâtonnants, avant de croître de façon spectaculaire au XIVe siècle. Elle suscite d'autres séries documentaires, qui sont probablement

³³ Amplement étudiée dans la série d'actes de colloques *Genèse de l'État moderne*, dir. générale J.-Ph. Genêt, 7 vol. depuis 1985.

³⁴ Parmi les exceptions notables à cette présentation lapidaire : la cour pontificale, dont on a conservé par exemple le registre des lettres de Grégoire VII (1073-1083), et celle de Pavie, capitale du royaume d'Italie, dont les archives ont disparu lors de l'incendie de 1027 ; la fonction administrative de Pavie et son école de juges et de notaires ne se sont pas relevées de ce désastre.

³⁵ M. T. Clanchy, *From Memory...*, p. 135-144.

³⁶ Voir ci-dessous la contribution de G. Castelnuovo et C. Guilleré.

³⁷ P. Guichard, « Du parchemin au papier », in P. Guichard et D. Alexandre-Bidon (éd.), *Comprendre le XIIIe siècle. Études offertes à Marie-Thérèse Lorcin*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, p. 185-199.

les plus complexes, et qui impliquent une certaine forme de recensement, c'est-à-dire un type de documentation qui avait disparu depuis l'empire romain à quelques exceptions près³⁸. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, les communes italiennes expérimentent des formes d'imposition directe proportionnelle aux ressources, ce qui implique la déclaration de celles-ci par les contribuables et leur contrôle par les agents du fisc ; on aboutit ainsi très rapidement à des séries documentaires qui doivent ménager la possibilité de retrouver un individu, un bien foncier ou une transaction financière parmi les milliers de déclarations produites pour chaque ville.

Les questions financières incluent un autre grand secteur documentaire, la comptabilité, qui pose elle aussi d'énormes problèmes techniques. L'adoption des chiffres arabes –qui mettent très longtemps à remplacer entièrement les chiffres romains, même pour les comptes-, celle de moyens de calcul comme l'abaque, aident à les résoudre³⁹ ; la comptabilité publique implique un contrôle, sous forme de reddition périodique de leurs comptes par les administrateurs, et donc la diffusion de la préoccupation de compter, et de compter aussi juste que possible, jusqu'au bas de l'échelle des représentants du pouvoir. Un des premiers et des plus célèbres documents produits en ce domaine est ce que l'on a appelé le « premier budget de la monarchie française », pour 1203-1204. La monarchie anglo-normande a montré le chemin dès le second tiers du XIIe siècle.

La production législative reprend aussi à cette époque, et suscite d'autres formes de mémoire : ce sont par exemple les statuts des communes italiennes, sans cesse complétés par l'insertion des nouvelles décisions des magistrats. Ce genre de textes a quelque chose à voir avec l'écriture pratique, dans la mesure où ils comprennent des clauses très concrètes, concernant la vie quotidienne (par exemple les statuts ruraux, rédigés par les communautés de village italiennes dès le courant du XIIIe siècle), et parce que la production et l'utilisation des statuts

³⁸ Le *Domesday Book* est la principale, avec les polyptyques carolingiens. La disparition de la fiscalité d'État au cours du haut Moyen Âge est d'ailleurs un champ d'étude en soi, fort controversé au cours des années 90.

³⁹ Voir dans ce même volume P. Portet, « Les techniques du calcul élémentaire dans l'Occident médiéval. Un choix de lectures ».

posent des problèmes analogues à ceux des autres documents cités précédemment : mise à jour, repérage d'un élément donné⁴⁰.

Définir les formes de rédaction et de classement les plus efficaces, s'orienter parmi ces textes qui vont bientôt cumuler des milliers, voire des dizaines de milliers de feuillets, pouvoir y retrouver une mention précise et confronter celles qui concernent un même objet : voilà les tâches qu'affrontent au XIII^e siècle les employés des communes urbaines et des chancelleries royales et princières⁴¹.

L'administration domaniale et seigneuriale est également un champ majeur de l'essor documentaire. C'est ici sans doute qu'on saisit le mieux la continuité avec les générations antérieures : l'esprit de bilan et de prévision dont témoignent au milieu du XII^e siècle l'abbé Suger à Saint-Denis et les efforts budgétaires de Pierre le Vénérable à Cluny prennent la suite des confections de cartulaires du XI^e, et annoncent directement les grandes comptabilités domaniales du XIII^e, depuis Saint-Denis jusqu'à Winchester⁴². Les actes du colloque donnent un exemple, avec les chapitres cathédraux rhénans⁴³, de la sophistication que peuvent atteindre aux derniers siècles du Moyen Âge les comptabilités les plus perfectionnées. Le gros Brief de Flandre (1187) et les comptes dressés pour les comtes de Catalogne dès le milieu du XII^e siècle⁴⁴ esquissent d'autre part la filiation entre ces comptabilités domaniales et les comptabilités d'État encore en gestation ; on retrouve cette filiation cent ans plus tard dans les comptes de châtelainies savoyards. Les souverains du XII^e siècle vivent en effet essentiellement des revenus de leurs domaines fonciers et de leurs seigneuries, et

⁴⁰ H. Keller et J. Busch (éd.), *Statutencodices des 13. Jahrhunderts als Zeugen pragmatischer Schriftlichkeit. Die Handschriften von Como, Lodi, Novara, Pavia und Voghera*, Munich, W. Fink Verlag, 1991.

⁴¹ Et même de simples communautés rurales : M. Bourin et O. Redon, « Les archives des communautés villageoises », in *Comprendre le XIII^e siècle...*, 1995, p. 13-27.

⁴² Voir par ex. sur ce sujet M. Arnoux et G. Brunel, « Réflexions sur les sources médiévales pour l'histoire des campagnes. De l'intérêt de publier les sources et de les lire », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1 (1994), p. 11-35, avec une bonne orientation bibliographique.

⁴³ D. Scheler, « L'apparition des prévisions budgétaires dans les églises collégiales de la vallée du Rhin : l'exemple du chapitre de Xanten ».

⁴⁴ A. Verhulst et M. Gyseling, *Le compte général de 1187, connu sous le nom de « Gros Brief » et les institutions financières du comté de Flandre au XII^e siècle*, Bruxelles, 1962 ; Th. N. Bisson, *Fiscal accounts of Catalonia under the early count-kings (1151-1213)*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1984. On a aussi conservé un fragment d'un compte du comté de Flandre de 1140.

c'est en bonne partie à partir de l'expérience de la gestion domaniale que va se développer celle des finances royales. Les comptes des principautés « modèles » comme la Flandre, la Normandie, la Savoie, jouent en ce domaine un rôle important. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que les deux cas présentés dans ce volume concernent une principauté et un chapitre cathédral : c'est dans le cadre de ces États de taille moyenne, Flandre, Savoie, Normandie ou Champagne, et dans celui des chapitres cathédraux, peuplés de clercs lettrés et soucieux de la gestion collective de leurs revenus, que les techniques de gestion ont connu leurs développements les plus précoces et leurs achèvements majeurs. Un cas individuel peut aider à comprendre comment circulent les idées et les techniques entre les milieux de gestionnaires les plus éclairés, à travers l'Europe : lorsqu'en 1155 Pierre le Vénérable ordonne *une enquête systématique dans tous les domaines de l'abbaye de Cluny, pour établir ce que chacun rapporte, et en vue d'équilibrer l'approvisionnement et les dépenses en fonction de ces informations, il en confie la direction à un ancien moine de Cluny, hôte habituel et bienfaiteur de l'abbaye, qui n'est autre qu'Henri de Blois, évêque de Winchester et frère du roi Étienne d'Angleterre. En la personne d'Henri se croisent ainsi les expériences de gestion et de comptabilité les plus avancées de l'Europe du Nord : celles de l'administration royale anglaise, de l'évêché de Winchester (dont on conserve pour le XIIIe siècle des comptes remarquables), et le grand projet de rationalisation clunisien. Un siècle et demi plus tard, une autre figure mémorable de l'histoire de la gestion se situe, de façon analogue, au croisement des expériences comptables les plus perfectionnées : Thierry de Hireçon, propriétaire terrien en Artois (mort en 1328), très souvent cité parce qu'on a conservé ses archives d'exploitant agricole qui attestent la rationalité de ses choix en fonction du marché, est en fait un clerc, futur évêque d'Arras –une capitale de la grande finance-, et un administrateur de cour princière*⁴⁵.

En revanche, deux autres grands domaines de l'écrit documentaire se développent plus tardivement.

L'écriture commerciale d'abord. On va en parler pendant ce colloque sous deux approches : Giacomo Todeschini reprend la question du lien entre les progrès des

⁴⁵ P. Bougard, « La fortune et les comptes de Thierry d'Hireçon (+1328) », *Bibliothèque de l'École*

techniques comptables et la genèse du capitalisme, et Thomas Behrmann présente les débuts des écritures commerciales du Nord, moins connues –et moins abondantes aussi- que celles de l'Occident méditerranéen. C'est une bonne occasion de rappeler en passant que la tradition documentaire de l'Occident est très différente de celle de ses voisins, en particulier du monde islamique: la documentation commerciale est insignifiante en Occident avant les registres des notaires génois du milieu du XIIe siècle, alors qu'on conserve plusieurs centaines de lettres commerciales écrites par les Juifs du Caire des Xe et XIe siècles, qui évoquent un réseau de correspondants dispersés de l'Espagne à l'Extrême-Orient⁴⁶.

En Occident, les archives d'entreprise sont bien postérieures au tournant entre XIIe et XIIIe siècles, même si en Italie, qui est la région la plus précoce, les principales compagnies commerciales et bancaires possèdent des livres de comptes dès le début ou en tout cas le milieu du XIIIe siècle. Auparavant, on n'a pas d'archives d'entreprise : la documentation commerciale passe par le notaire.

Celui-ci fournit un bel exemple des nouveaux types documentaires qui apparaissent au XIIe siècle : le registre où il inscrit les transactions sous forme abrégée, avant d'en rédiger –pas toujours d'ailleurs- une version complète sur un parchemin séparé qu'il remet aux contractants ; le registre de notaire conserve ainsi la trace de centaines ou de milliers de transactions. Le premier conservé, célèbre, est celui du notaire génois Johannes Scriba, du milieu du XIIe siècle, qui éclaire d'un coup le commerce méditerranéen : tous les marchands qui envoient des cargaisons outre-mer passent en effet devant le notaire. Jusque-là il rédigeait sans doute des contrats commerciaux dans certains cas, mais sur des feuilles volantes que l'on ne conservait guère, car elles n'avaient plus d'intérêt une fois l'affaire réglée ; à partir du XIIIe siècle en revanche, on dispose –en dépit de pertes énormes- de centaines de registres de notaires dans les villes méditerranéennes. L'utilisation du papier, qui se répand juste à la même époque, facilite sensiblement cette vulgarisation du passage chez le notaire : il offre aux registres un matériau idéal. Notre connaissance de l'économie et de la société est transformée par cette évolution documentaire majeure, qui affecte des pans entiers des relations entre les personnes : des quantités de transactions ne valaient pas la peine de faire rédiger

des Chartes, 123 (1965), p. 126-178.

un acte sur parchemin, tandis que la simple inscription sur le registre est suffisamment bon marché et rapide pour qu'on y recoure : c'est le cas par exemple des contrats de prêt, dont beaucoup portent sur de petites sommes, et qui remplissent souvent à eux seuls un tiers ou la moitié des registres.

Je souligne en passant cette substitution du support écrit à la mémoire humaine dans beaucoup de transactions qui n'avaient pas de conséquences patrimoniales. Jusqu'au XIIe siècle, les documents usuels qui ont été conservés concernent essentiellement des questions foncières. Ensuite, au contraire, les registres de notaires livrent surtout des prêts, des contrats de travail, des locations de terre et de bétail, des ventes de produits à crédit... Et pourtant, même en Italie, qui est dès le XIIIe siècle le pays par excellence de l'écrit à bon marché, on entrevoit, par aperçus fugaces, qu'une grande partie des transactions échappe encore à l'écrit : pour reprendre l'exemple des prêts, certains types de sources à l'instar des déclarations d'emprunts pour déductions fiscales ou des testaments d'usuriers, nous permettent de constater qu'en fait une bonne partie des prêts reste fondée sur de simples engagements verbaux, tandis que d'autres sont enregistrés dans les livres des prêteurs professionnels, Juifs ou Lombards, qui ont par la suite subi une destruction systématique.

Quant à l'«écriture domestique», elle ne se développe guère avant le XIVe et surtout le XVe siècle. On en a quelques témoignages épars auparavant, mais peu de choses au total. Le livre de comptes et de famille paysan du XVe siècle que présente ci-dessous Florent Hautefeuille fait partie de la floraison du genre à cette époque, floraison d'ailleurs bien modeste en dehors de l'Italie, et qui reste normalement circonscrite à des milieux rompus à l'écriture, marchands, clercs ou hommes de loi.

Ces livres de famille ne constituent d'ailleurs que la manifestation la plus accomplie d'une pratique que l'on retrouve d'un bout à l'autre de la société un tant soit peu alphabétisée : celle de noter (voire de faire noter par des techniciens de l'écriture, comme dans le cas analysé par F. Hautefeuille⁴⁷) des données hétérogènes, toutes considérées comme importantes par celui qui les relève. Les registres de

⁴⁶ Voir ci-dessus.

⁴⁷ Ou celui que cite J. Morsel, « Ce qu'écrire veut dire... », ci-dessous, n. 53.

Philippe Auguste par exemple sont en partie des aide-mémoire ; à son tour, saint Louis partant en croisade se fait confectionner un registre qui résume tout ce qu'il est indispensable de savoir sur le royaume pour le gouverner à distance. Les livres de famille présentent des contenus comparables, surtout lorsque l'on s'écarte des milieux de haute culture et de grandes affaires, toscans surtout, qui tiennent à jour des registres spécialisés correspondant aux différents domaines de leur vie privée et professionnelle⁴⁸. Les livres de famille conservés pour la Provence ou le Limousin, par exemple, s'avèrent très hétéroclites ; quelques propriétaires fonciers anglais –sûrement exceptionnels dans leur milieu, il est vrai, et qu'on soupçonne familiers de la culture ecclésiastique- tiennent des aide-mémoire analogues, souvent proches d'un cartulaire privé, où prédominent les annotations sur les revenus du domaine et des indications pratiques de toute sorte⁴⁹.

Toujours pour tenter de préciser ce qu'il en est de l'écriture domestique dans ce monde où elle est relativement rare et tardive, on peut également remarquer que la majeure partie des textes de contenu privé possèdent également –du moins en pays méditerranéen entre XIIIe et XIVe siècles- un caractère public, probatoire, parce qu'ils sont rédigés par des notaires : les actes notariés forment ici, on vient de le voir, l'immense masse de la documentation non étatique (et ils englobent même une partie de cette dernière), tandis que l'écriture privée proprement dite, c'est-à-dire produite par les acteurs eux-mêmes à leur usage personnel et dépourvue de valeur probatoire, reste extrêmement limitée jusqu'au XIIIe siècle, et même après : les écrits purement privés, dont Clanchy en son temps avait révélé l'intérêt, restent quantitativement très marginaux. Il faut sans doute attribuer cette rareté des écrits domestiques à la fois à une conservation négligente en raison même de leur caractère, mais aussi à l'omniprésence de l'intermédiaire notarial, qui a dû décourager leur production. Quoi qu'il en soit, en pays méditerranéen, c'est-à-dire là où l'écrit est le plus courant au Moyen Âge central, les archives des particuliers sont constituées essentiellement de documents rédigés par des officiers

⁴⁸ Voir par exemple les livres classiques de Ch. Bec, *Les marchands écrivains, Affaires et humanisme à Florence 1375-1434*, Paris - La Haye, 1967, et de Ch. Klapisch, *La maison et le nom*, Paris, 1991.

⁴⁹ M. T. Clanchy, *From Memory...* particulièrement p. 102 et pl. XV ; J. Tricard, « Qu'est-ce qu'un livre de raison limousin au XVe siècle? », *Journal des Savants*, 1988/2, p. 263-276 ; M.-R. Bonnet, *Livres de raison et de comptes en Provence, fin du XIVe-début du XVIe siècle*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1995.

publics : la question de « l'écriture ordinaire » se trouve donc déplacée et dissociée de celle de « l'écriture domestique », puisqu'on peut faire un usage habituel du document écrit tout en s'adressant exclusivement aux notaires. Le cas analysé par F. Hautefeuille montre bien toutes les subtilités de ce recours au professionnel de l'écriture pour des affaires destinées à rester privées et familiales. On peut remarquer au passage que le notaire envahit également le champ des écritures publiques, puisque c'est lui qui est chargé de rédiger les documents de l'État, statuts, documents fiscaux, actes judiciaires... Les communes italiennes sont au XIIIe siècle les grands employeurs des très nombreux notaires des villes. On trouve même des registres où le notaire mélange les affaires de sa clientèle privée et des actes de procédure judiciaire. Cette fonction des notaires dans l'administration atteint son apogée dans les régimes populaires de la seconde moitié du XIIIe siècle, ceux-là même qui, on va le voir, recourent tant à l'écrit : les notaires sont à la fois leurs employés et leurs idéologues⁵⁰.

La question de l'écriture domestique suscite une remarque sur la diffusion de l'instruction ; celle-ci pose un problème qui n'entre pas dans le champ de ce colloque, mais qu'il faut situer en arrière-plan : « lire » ne figure pas dans le titre aux côtés d'écrire, compter et mesurer, or c'est probablement le seul type de familiarité avec l'écrit chez la majorité des gens ordinaires de la fin du Moyen Âge. Pour résumer l'évolution, disons qu'à partir du XIIIe siècle la scolarisation se diffuse dans des milieux assez étendus, et qu'aux XIVe et XVe siècles une fraction importante de la population, masculine surtout –10 à 20%, selon les estimations régionales, et peut-être nettement davantage dans des cas limités - a fréquenté l'école quelques mois ou quelques années. Ces gens savent déchiffrer un texte et peut-être, souvent, compter ; mais ils n'ont pas appris à écrire : « lire et compter », pourrait être le binôme de la culture pratique majoritaire à cette époque. Quant aux gens que concerne notre thème, ceux qui savent en plus écrire, ils appartiennent déjà à une élite, masculine pour l'essentiel, et disposant d'une culture plutôt technique : maîtres artisans et marchands bien établis, gros laboureurs, employés domaniaux. Mais de toute façon on est déjà assez tard dans le Moyen Âge lorsque

⁵⁰ M. Giansante, *Retorica e politica nel Duecento. I notai bolognesi e l'ideologia comunale*, Rome, 1999 (Istituto Storico Italiano per il Medio Evo. Nuovi Studi Storici, 48).

se diffuse ce type de culture élémentaire élargie aux rudiments de l'écriture. Revenons à notre sujet, la charnière entre XIIe et XIIIe siècles.

La diffusion de l'écrit documentaire progresse de pair à cette époque avec le développement de la culture savante, résumé par la formule «renaissance du XIIe siècle ». On est très loin des balbutiements des débuts de l'écriture, illustrés par Goody, et de la problématique qu'on peut résumer sous la forme «est-ce que l'écriture est d'abord comptable ou religieuse?»⁵¹. Les techniques de l'écriture documentaire et celles de l'écriture savante peuvent certes en principe être très différentes ; et les hommes qui recourent aux premières n'ont pas nécessairement accès à la culture savante. C'est cependant l'inverse qui est plutôt vrai, la plupart du temps : les rédacteurs de cartulaires et les premiers comptables monastiques et épiscopaux sont des clercs qui disposent du meilleur de la culture ecclésiastique. Bornons-nous à citer Saint-Denis, où se conjuguent l'historiographie royale et une comptabilité d'avant-garde, et la personne de Suger lui-même, historien et gestionnaire. Aux générations suivantes, les praticiens de l'écrit documentaire sont désormais majoritairement des laïcs⁵², mais eux aussi gravitent dans les milieux intellectuels les plus raffinés. John Baldwin a par exemple mis en lumière dans ses travaux successifs comment dans une même société -les milieux dirigeants du temps de Philippe Auguste, dans le Paris des environs de 1200- ont pu naître à la fois une série d'innovations capitales dans le domaine documentaire, et des «langages de l'amour»⁵³ aussi variés que raffinés : cette société qui se soucie d'efficacité dans la gestion de l'État a aussi d'autres préoccupations plus aimables,

⁵¹ Je me borne à citer, parmi les livres de J. Goody qui abordent cette question, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979 (éd. angl. 1977), en renvoyant aux discussions sur ce sujet qui émaillent le présent colloque.

⁵² Même si les universitaires, et même, au moins dans certains pays, tous les hommes qui ont reçu un minimum d'instruction, sont censés appartenir au clergé et partager ses privilèges : dans la Champagne du XIVe siècle il suffit de savoir lire pour être assimilé au clergé, et tous les paysans aisés qui ont fréquenté l'école du village quelques mois remplissent cette condition : S. Guilbert, « Les écoles rurales en Champagne au XVe siècle : enseignement et promotion sociale », in *Les entrées dans la vie : initiations et apprentissages (XIIe Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Nancy, 1981)*, Nancy, 1982, p. 127-148.

⁵³ J. W. Baldwin, *Les langages de l'amour dans la France de Philippe Auguste. La sexualité dans la France du Nord au tournant du XIIe siècle*, Paris, Fayard, 1997 (éd. angl., Chicago-Londres, 1994). Et pour un autre volet encore de la culture de ce milieu : Id., *Masters, Princes, and Merchants : the Social Views of Peter the Chanter and his Circle*, Princeton, Princeton U. P., 1970, 2 vol.

qu'elle exprime dans un autre langage, non moins savant. Autre exemple bien connu et maintes fois étudié, celui des grands marchands de la fin du Moyen Âge, qui développent simultanément l'écriture documentaire et comptable, et une culture littéraire, historique et de divertissement : c'est le cas aussi bien des rédacteurs de chroniques urbaines et familiales des villes de l'Allemagne du Sud, que des « marchands-écrivains » toscans. À un niveau généralement plus modeste, les notaires sont des intermédiaires culturels de choix pour les villes et les villages de l'Europe méditerranéenne. Et même la culture pratique très élémentaire de la petite aristocratie rurale anglaise n'est pas sans rapport avec les méthodes pratiquées dans les universités⁵⁴.

Mais il est temps de se demander, après avoir présenté les domaines de l'écrit documentaire et ses acteurs, quel est son but : il s'agit bien sûr de créer une trace écrite, de classer, et le cas échéant de dénombrer ; mais quels sont les objectifs exacts que poursuivent ceux qui font exécuter ces opérations ? On distingue clairement deux motivations fondamentales des administrateurs –qu'il s'agisse de ceux des États ou de ceux des domaines seigneuriaux, qui d'ailleurs, nous l'avons vu, ne se séparent guère à cette époque-. La première de ces motivations est tout simplement de garder mémoire de situations et de transactions qui deviennent trop complexes pour que la mémorisation personnelle, fondée sur l'échange verbal, soit suffisante –même si celle-ci, a priori, reste longtemps préférée à l'écrit lorsqu'elle peut s'y substituer-. Michel Parisse définit le travail des rédacteurs de cartulaires comme «un ensemble d'attitudes de mémorisation»⁵⁵, et la formule peut parfaitement s'appliquer à bien des documents rédigés par les hommes des XIIe et XIIIe siècles, à commencer par les listes de toutes sortes et les pots-pourris d'informations diverses qu'accumulent les souverains capétiens aussi bien que les hommes d'affaires toscans et les propriétaires fonciers de la campagne anglaise⁵⁶.

⁵⁴ Voir par ex. M. T. Clanchy, *From Memory...*, p. 179-181.

⁵⁵ M. Parisse, « Conclusion », in *Les cartulaires...*, p. 505.

⁵⁶ La rédaction des premiers livres de cuisine au tournant des XIIIe et XIVe siècles relève, me font remarquer Karine Chemla et Monique Bourin, de ce même mouvement de mémorisation par l'écrit, de mise en ordre de séries d'opérations concrètes, et d'usage diffus des chiffres et du calcul. Voir par ex., au sein de l'abondante bibliographie qui a été consacrée ces dernières années aux pratiques culinaires et aux traités de cuisine de cette époque, B. Lauriou, *Le règne de Taillevent. Livres et pratiques culinaires à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

Deuxième objectif fondamental : le contrôle. Les rois, les princes, les villes libres sont confrontés à partir du milieu du XIIe siècle à la nécessité d'organiser les territoires qu'ils ont rassemblés, et dont les structures existantes –féodales et seigneuriales, fondées pour l'essentiel sur la coutume, la fidélité personnelle, la mémoire individuelle- ne permettent pas d'identifier avec précision les hommes et les ressources et de les mobiliser. Les administrateurs mettent alors au point, souvent en quelques décennies seulement, des procédures fondées sur l'écrit qui permettent le contrôle politique et comptable, interne et externe : ainsi les administrateurs locaux des Capétiens, les baillis et sénéchaux, et leurs homologues anglais rendent des comptes deux fois par an aux comptables de la cour royale. Dans un ordre d'idées analogue, une revendication majeure du *Popolo* des villes italiennes, dans la lutte qu'il mène depuis la fin du XIIe siècle pour partager le pouvoir avec le groupe dirigeant en place, consiste à rendre publiques les procédures de l'administration communale –depuis la législation jusqu'à la fiscalité et la politique étrangère- pour éviter qu'elles ne soient confisquées par le patriciat et utilisées au profit exclusif de celui-ci. Écrire la coutume, par exemple, comme on le fait à Milan en 1216, doit permettre la transparence dans son application par les juges, et l'égalité de traitement pour tous⁵⁷. Une fois au pouvoir, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le *Popolo* porte à leur apogée les méthodes de contrôle fondées sur l'écrit : les autorités doivent tout savoir des individus, de leurs ressources, des liens qui les unissent, pour pouvoir empêcher les coalitions et menées subversives. Les moyens de cette immense ambition policière sont les listes, les déclarations fiscales, l'enregistrement des contrats... Le *Popolo* au pouvoir accumule des centaines de registres, en double ou triple exemplaire pour que chaque bureau concerné ait le sien. Les archives de la commune de Bologne, qui est à la fois un des régimes de *Popolo* les plus puissants et le plus grand centre d'élaboration des techniques notariales, donnent encore aujourd'hui par leur taille une idée de cet immense effort administratif.

On pourrait lancer quelques pistes de recherche du côté de deux autres fonctions potentielles de l'écrit documentaire, que les sources des XIIe-XIIIe siècles livrent

⁵⁷ H. Keller, « Die Kodifizierung des Mailänder Gewohnheitsrechts von 1216 in ihrem gesellschaftlich-institutionellen Kontext », in *Atti dell'11° Congresso internazionale di studi sull'alto Medioevo (Milano, 26-30 ottobre 1987)*, Spolète, 1989, I, p. 145-171.

moins massivement ou moins clairement. La programmation, d'abord, est sans doute un point faible de l'État médiéval, et même après l'établissement de budgets écrits, les dépenses continuent régulièrement à dépasser les prévisions et à contraindre à l'emprunt ou à des expédients divers. Les communes italiennes, par exemple, vivent entièrement à crédit alors même que leurs finances sont gérées par d'excellents professionnels. L'art de la prévision budgétaire serait plutôt à chercher chez les marchands, dont le profit repose sur la connaissance des prix sur les différents marchés et l'anticipation de leurs mouvements et de ceux des produits ; mais ils n'ont guère laissé de traces de ces pratiques avant le milieu du XIIIe siècle au plus tôt. La prévision budgétaire fondée sur le recours à l'écrit est en revanche bien attestée, dès le XIIe siècle, dans des exploitations agricoles modèles, monastiques ou capitulaires. Un des articles les plus connus de Georges Duby⁵⁸ montre comment un des grands abbés médiévaux, Pierre le Vénérable, aux prises avec la dégradation des conditions économiques de l'abbaye de Cluny, fonde son action de redressement sur une analyse qui combine un état systématique des ressources et un exposé de la méthode à suivre pour les rendre plus fonctionnelles. La contribution de Dieter Scheler à ce volume détaille les raffinements comptables auxquels parviennent, cent cinquante ans plus tard, certains milieux de gestionnaires ecclésiastiques.

Enfin, la mise par écrit des transactions n'a pas toujours un simple but de rationalisation, de pure fonctionnalité : elle peut avoir comme conséquence, recherchée ou non, une ritualisation de la transaction et une modification des rapports sociaux qu'elle conditionne. C'est peut-être l'approche qui a été la moins pratiquée par les médiévistes. Pourtant le Moyen Âge a une solide tradition dans ce domaine ; dans la société du haut Moyen Âge, globalement analphabète, exhiber un parchemin est aussi convaincant que de lire son contenu ; et je citerais volontiers à ce sujet une anecdote au sens complexe : encore en plein XVe siècle, un tisserand d'un village champenois possède un manuel de tissage, belle preuve du rôle acquis par l'écrit documentaire ; mais il fait croire à ses voisins, moins instruits que lui, que c'est un livre de magie... ce qui le fait accuser de

⁵⁸ G. Duby, « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Économie domaniale et économie monétaire », *Annales ESC*, 7 (1952), p. 155-171 ; rééd. in Id., *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, 1973, p. 61-82. Voir aussi ci-dessus.

sorcellerie⁵⁹. Sur cette situation à la fois technique et magique de l'écrit, le livre de Clanchy a fait beaucoup avancer la réflexion des médiévistes. La mésaventure du tisserand vantard nous montre que le développement de l'écrit documentaire entre XIIe et XIIIe siècles ne met pas fin à la ritualisation et à la mise en scène de l'écrit⁶⁰. Mais sans doute les déplace-t-il : dans une société où l'écrit est devenu courant et son contenu le plus souvent anodin, le premier document venu n'a plus rien de magique, et ne mérite plus désormais d'être ritualisé.

En revanche, le choix même des domaines auxquels on applique la mise par écrit a des arrière-plans sociaux importants. Je prends l'exemple des rapports entre seigneurs et vassaux : Joseph Morsel a remarqué à juste titre, à propos des registres d'investitures féodales bavarois, que ces rapports, scandés par des rites et des cérémonies collectifs, sont certainement de ceux que l'on peut avec le plus de sûreté confier à la mémoire⁶¹. Et pourtant ils font l'objet en Italie de contrats écrits dès le XIe siècle, et partout en Occident sont couchés dans des registres à la fin du XIIe. L'historiographie, italienne en particulier, a suggéré que cette mise par écrit était en rapport direct avec l'indépendance croissante du vassal et l'assimilation du fief à une quasi-propriété⁶². J. Morsel souligne aussi une conséquence un peu différente : l'enregistrement du contrat féodal n'a pas forcément une grande utilité pratique, mais il contribue à « la constitution d'un groupe social, c'est-à-dire d'une communauté consciente d'elle-même et veillant à sa reproduction ». L'engagement vassalique est ainsi une excellente occasion de rappeler que l'écrit documentaire ne succède pas simplement à la mémoire et à l'oralité : écrit et oral se valorisent réciproquement, et certains écrits – remarque toujours Morsel – ne prennent tout leur sens que s'ils sont lus ou commentés publiquement ; ainsi les rouleaux de parchemin sur lesquels les Wittelsbach, ducs de Bavière, ont fait représenter leur ascendance, ne sont intelligibles que dans le

⁵⁹ S. Guilbert, « Les écoles rurales... ».

⁶⁰ Sur ces aspects, cf. l'article de J. Morsel dans ce même volume.

⁶¹ J. Morsel, compte-rendu du colloque « Schriftlichkeit und Lebenspraxis im Mittelalter : erfassen, bewahren, verändern » (Münster, 1995), *Bulletin de la Mission Historique Française en Allemagne*, 30-31 (1995), p. 137-141 ; cf. les actes de ce colloque, n. 12.

⁶² Je me permets de renvoyer aux remarques et à la bibliographie de F. Menant, « La féodalité italienne entre XIe et XIIe siècles », in *Il feudalesimo nell'alto Medioevo (Spoleto, 8-12 aprile 1999)*, Spolète, 2000, I, p. 346-387 (Settimane di studio del Centro internazionale di studi sull'alto medioevo, XLVII).

cadre d'une représentation, d'un commentaire oral ; à l'autre extrémité de l'échelle sociale, les coutumes villageoises sont quant à elles destinées à être lues régulièrement en public. Le meilleur exemple de cette valorisation de l'écrit par l'oral est encore la Bible, Écriture par excellence mais destinée à être lue aux fidèles qui n'y ont pas d'autre accès. Pour en revenir à la cérémonie d'hommage féodal, nous savons bien maintenant qu'elle n'acquiert toute sa complexité et sa richesse rituelles qu'à l'époque même où on l'enregistre par écrit⁶³.

Dans le même ordre d'idées –et même si cela nous fait encore un peu sortir de l'écrit documentaire à strictement parler-, il faut évoquer la notion d'« écriture exposée » que propose Armando Petrucci, paléographe et épigraphiste, ou plus exactement historien de l'écriture⁶⁴. Petrucci désigne par cette expression une écriture destinée à la lecture collective et publique ; il s'agit généralement d'une inscription, souvent associée à une image peinte ou sculptée et participant à une commémoration, à l'exaltation symbolique d'un individu ou d'un événement. Ce genre de réalisation suppose que les commanditaires ont une idée bien précise de l'état d'alphabétisation de la société, et assignent un rôle effectif à ces écritures, qu'elles soient « à lire » ou simplement « à regarder » selon la capacité technique de ceux qui vont les avoir sous les yeux. Ces « écritures exposées » s'articulent avec les écritures documentaires dans l'exécution des desseins de domination et de contrôle politique ; ainsi les régimes de parti –*Popolo* ou autres- qui gouvernent les communes italiennes du XIIIe siècle utilisent-ils, parallèlement à la mise en oeuvre de l'énorme documentation destinée à connaître et à contrôler les individus, la pratique de la « peinture infamante », en faisant peindre sur les murs des palais communaux les portraits des ennemis du régime, représentés en situation de vaincus et accompagnés de leurs noms⁶⁵ : sorte de *damnatio memoriae* inversée,

⁶³ F. Menant, *Campagnes lombardes du Moyen Âge. L'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du Xe au XIIIe siècle*, Rome, Ecole française de Rome, 1993 ; G. Giordanengo, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit : l'exemple de la Provence et du Dauphiné (XIIe-début XIVe siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 1988 ; cf. J. Le Goff, « Le rituel symbolique de la vassalité », in *Simboli e simbologia nell'alto Medioevo*, Spolète 1976 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, XXIII), p. 679-788 ; rééd. in Id., *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident*, Paris, Gallimard, 1977, p. 349-420.

⁶⁴ A. Petrucci, «Potere, spazi urbani, scritture esposte : proposte ed esempi», in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, 1985, p. 85-97.

⁶⁵ G. Ortalli, «...pingatur in Palatio». *La pittura infamante nei secoli XIII-XVI*, Rome, Jouvence, 1979.

dans laquelle on affiche durablement, au lieu de les effacer, l'image et le nom de l'ennemi pour mieux vouer celui-ci à l'exécration publique.

Je voudrais, en terminant, revenir au cœur de notre sujet, en évoquant un problème technique majeur de la documentation pratique, qui montre à la fois ses limites et les efforts intellectuels collectifs qu'elle a suscités au Moyen Âge. Il s'agit de la tenue à jour des documents, indispensable pour qu'ils restent utilisables. Ce n'est pas le seul grand problème technique que pose l'apprentissage de l'écriture documentaire lorsqu'il est mené à grande échelle : une autre question fondamentale est évidemment celle de retrouver les données dont on a besoin ; tout médiéviste qui a travaillé dans des archives communales du XIIIe siècle en a expérimenté la difficulté. Or on constate très concrètement que les employés des communes italiennes disposent de moyens pour établir des recoupements entre les milliers de déclarations fiscales accumulées dans leurs bureaux : ils savent par exemple vérifier qu'une dette déclarée par un contribuable (qui la déduit de ses revenus imposables) l'a bien été également, sous forme de prêt, par le créancier ; ou encore ils peuvent établir une fiche globale sur un contribuable à partir des différents registres où sont relevées ses propriétés, éparpillées entre la ville et différents points de la campagne. Ces vérifications et ces vues d'ensemble supposent un système de renvois et d'indexations, dont Clanchy a décrit les ressorts pour l'administration royale anglaise de la même époque, et dont il a montré les analogies avec les procédés d'indexation que proposaient les universitaires contemporains.

Mais la mise à jour de la documentation est un problème plus crucial encore, et le Moyen Âge ne sait pas le résoudre : c'était déjà le grand obstacle à l'utilisation des polyptyques – périmés dès que rédigés-, puis à celle des cartulaires ; ceux de la grande abbaye tourangelle de Marmoutier, par exemple, confectionnés autour de 1060, constituent une série impressionnante, mais ils étaient sûrement déjà inutilisables deux ou trois générations plus tard. Dominique Barthélemy, qui émet ce jugement lucide, se demande même si les rédacteurs croyaient vraiment à la pérennité de leur travail⁶⁶. Peu après cette époque, cependant, l'apparition des comptabilités permet de surmonter en partie cette difficulté : le relevé de comptes périodique pallie d'une certaine façon l'impossible mise à jour de l'état des biens

fonciers et des revenus⁶⁷. Reste que ce problème crucial de la tenue à jour de la documentation n'est toujours pas résolu aux derniers siècles du Moyen Âge, alors même que la pratique documentaire surpasse par la quantité et par la qualité technique toutes les réalisations antérieures.

Je prendrai l'exemple de deux domaines pour lesquels la mise à jour pose des problèmes particulièrement aigus. Dans le premier elle a réussi ; il s'agit des statuts des communes italiennes, qui rassemblent les décisions prises au jour le jour par les magistrats de la commune : leur tenue à jour est donc fondamentale pour le gouvernement et l'ordre public, d'autant plus que les magistrats changent tous les ans, voire tous les six mois, et qu'au XIIIe siècle l'alternance au pouvoir de partis ennemis entre eux multiplie les mesures contradictoires. La difficulté que posait la mise à jour de telles compilations a été surmontée, et ce succès technique de grande portée politique fournit un remarquable témoignage d'acquisition progressive de l'efficacité documentaire. Nous le connaissons bien grâce au travail de Hagen Keller et de ses élèves, qui ont démonté ces mécanismes dans les communes lombardes : leurs études montrent comment, à la fin du XIIIe siècle, les consuls multiplient des textes destinés d'abord à répondre au besoin croissant de précision et d'adaptation des coutumes et, bientôt, à régler toute l'administration des communes. Dans les deux premières décennies du XIIIe siècle, on recopie ces textes en ordre chronologique ; vers 1225, on s'essaie au classement par matières, selon des systèmes qui resteront très variables jusqu'au XIVe siècle. Puis l'addition constante de nouvelles normes, d'abord ajoutées en marge ou en fin de volume, conduit à des remaniements périodiques, à peu près tous les vingt ans. Nous disposons ainsi, dans les meilleurs cas, de plusieurs états des statuts d'une même commune au cours du XIIIe siècle⁶⁸.

Le deuxième exemple présente un cas dans lequel la mise à jour a échoué. Il s'agit des extraordinaires registres fiscaux des communes italiennes : nous avons vu comment les notaires au service des communes parviennent, moyennant une énorme dépense d'énergie, à assurer l'exactitude des informations qui détaillent la

⁶⁶ D. Barthélemy, « Note sur les cartulaires de Marmoutier (Touraine) au XIe siècle », in *Les cartulaires...*, p. 247-259.

⁶⁷ Th. N. Bisson, « Les comptes du domaine », in *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Paris, éd. du CNRS, 1982, p. 521-538.

⁶⁸ J.W. Busch, introduction à H. Keller et J. Busch (éd.), *Statutencodices...*

fortune des milliers de contribuables, et à effectuer les rapprochements nécessaires entre registres et entre déclarations. Mais les immenses banques de données ainsi accumulées deviennent rapidement obsolètes, faute d'une technique efficace de mise à jour. Les employés de la commune de Sienne, par exemple, s'efforcent de noter les transferts de propriété en marge de la « table des possessions » dans laquelle ils ont en 1317-1318 recensé, mesuré et évalué toutes les propriétés foncières du territoire contrôlé par la commune, en les classant d'abord par ordre géographique, puis, dans une deuxième version du document, par propriétaire. Mais les dimensions même de leur réalisation la condamnent d'avance à une obsolescence précoce, et ils l'abandonnent au bout de quelques années : la « tavola » occupe 143 volumes d'un demi-millier de feuillets chacun, et les dossiers préparatoires où sont relevées les informations par ordre géographique, 500 registres de 50 feuillets. Faute de pouvoir être durablement tenue à jour, cette énorme source d'informations perd toute utilité⁶⁹. La même fin médiocre et prématurée attend deux siècles plus tard le Catasto florentin, chef d'oeuvre de l'enquête fiscale⁷⁰. Notre tour d'horizon du développement de l'écrit documentaire peut s'achever sur ces deux réalisations majeures, produites dans les milieux les plus raffinés en matières d'écriture pratique, ceux des communes italiennes : l'ampleur de ces deux projets, et leur échec final à établir des documents exploitables à long terme, illustrent parfaitement à la fois la complexité des techniques que savent mettre en œuvre les hommes des derniers siècles du Moyen Âge, l'importance que ces techniques revêtent dans leur vie de tous les jours –non seulement économique, mais politique, sociale, judiciaire...- et les limites étroites qui bornent encore leur activité de rédacteurs, de comptables ou d'archivistes.

⁶⁹ G. Cherubini, « Proprietari, contadini e campagne senesi all'inizio del Trecento », in Id., *Signori, contadini, borghesi. Ricerche sulla società italiana del basso Medioevo*, Florence, 1974, p. 231-312 ; cf. G. Cherubini (éd.), *La proprietà fondiaria in alcune zone del territorio senese all'inizio del Trecento*, *Rivista di Storia dell'Agricoltura*, XIV, 2 (1974), p. 5-176.

⁷⁰ D. Herlihy et Ch. Klapisch, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, 1978.